



Ville de Piraé

POLYNÉSIE FRANÇAISE  
TAHITI



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté – Egalité – Fraternité

## EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**DELIBERATION N°09/2012  
DU 28 MARS 2012**  
*Approuvant la rectification du  
Plan de délimitation des  
zones de la Commune de  
Piraé*

**L'an deux mille douze, le vingt huit du mois de mars à dix sept heures vingt,**  
Le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la  
présidence de **Madame le Maire, Béatrice VERNAUDON.**

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales, il a été  
procédé à la nomination des secrétaires de séance.

**Messieurs Wilfred POMARE et Noël TUEINUI,** ont été désignés pour remplir cette fonction.

Etaients présents :

Date de convocation :  
**21 mars 2012**  
Date d'affichage :  
**21 mars 2012**

Nbre	Nom et Prénom	Présent	Absent	Procuration
1	VERNAUDON Béatrice	X		
2	SUN MAIRAI	X		
3	PUCHON Georges		X	Béatrice VERNAUDON
4	TICCHI Christiane Tiare	X		
5	TERIIEROOITERAI Jean-Baptiste	X		
6	YAO THAM SAO Elisa	X		
7	BENNETT William	X		
8	TETUAETARA Théodore	X		
9	LICHTLE Yvette		X	Armelle MERCERON
10	LECHENE Eliane	X		
11	TEANOTOGA Hinano		X	
12	MOE Elisabeth	X		
13	ATIU Marc		X	
14	TEFAATAU Alvest		X	Alban PROKOP
15	PROKOP Alban	X		
16	POMARE Wilfred	X		
17	TOUAITAHUATA Charles	X		
18	TANERPAU Viora		X	
19	TUEINUI Noël	X		
20	TICCHI William	X		
21	TEANINIURAITEMOANA Laiza	X		
22	TAPUTU Karine		X	
23	TAURAA Stéphanie		X	
24	TAVAE Imelda	X		
25	DU SOUICH Audrey	X		
26	MAI Teruirau		X	
27	MACE Miriama	X		
28	BREMOND Madeleine		X	
29	TEMARII Tahiri		X	
30	MERCERON Armelle	X		
31	FRITCH Edouard		X	
32	FREBAULT Pierre		X	
33	DOOM Yves	X		
		<b>20</b>	<b>13</b>	<b>3</b>

**Résultats des votes**

Pour	<b>23</b>
Contre	<b>0</b>
Abstentions	<b>0</b>

**La délibération est adoptée à  
l'unanimité**

Affichage du compte rendu du  
conseil municipal le

.....**3 AVR. 2012**

Affichage de la présente  
délibération le :

.....**- 5 AVR. 2012**

# DELIBERATION N°09/2012 DU 28 MARS 2012

Approuvant la rectification du Plan de délimitation des zones de la Commune de Pirae.

---

## LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE PIRAE

Ayant été régulièrement convoqué et le quorum ayant été atteint ;

Sous la présidence du maire de la commune ;

- VU la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie française, promulguée par l'arrêté n° 119 DRCL du 3 mars 2004 ;
- VU la loi n° 2004-193 du 27 février 2004, complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française, promulguée par l'arrêté n° 119 DRCL du 3 mars 2004 ;
- VU l'ordonnance n° 2007-1434 du 5 octobre 2007 modifiée, portant extension des première, deuxième et cinquième parties du Code Général des Collectivités Territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics, ensemble la loi n° 2007-1720 du 07 décembre 2007 tendant à renforcer la stabilité des institutions et la transparence de la vie politique en Polynésie française et n° 2007-1787 du 20 décembre 2007 relative à la simplification du droit ;
- VU la loi n° 71-1028 du 24 décembre 1971 modifiée, relative à la création et à l'organisation des communes dans le territoire de la Polynésie française, promulguée par l'arrêté n° 31/AA du 6 janvier 1972 ;
- VU le décret n° 72/407 du 17 mai 1972 portant création de communes dans le territoire de la Polynésie française ;
- VU l'arrêté n° 173/AA du 30 janvier 1965 instituant la commune de Pirae ;
- VU la délibération n°13/2011 du 23/03/2011 approuvant le Plan général d'Aménagement de la Commune de Pirae.
- VU l'arrêté n°939/CM du 11 juillet 2011 rendant exécutoire le Plan d'aménagement de la Commune de Pirae.
- VU les explications fournies par Madame Béatrice VERNAUDON, Maire ;

Après en avoir délibéré en sa séance du 28 Mars 2012

<b>ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ</b>	
VOTANTS	<b>23</b>
POUR	<b>23</b>
CONTRE	<b>0</b>
ABSTENTION	<b>0</b>

**ADOPTE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** Est approuvée la rectification du tracé de la zone UC concernant les parcelles K-281 et K-282 portée sur le plan 36-a-1R ci-annexé.

**Article 2. :** La présente délibération, qui sera enregistrée, communiquée partout où besoin sera, est prise pour valoir ce que de droit

**Extrait certifié conforme au Registre des délibérations**

Le Maire  
  
Béatrice VERNAUDON



Acte rendu exécutoire  
après envoi à la Subdivision administrative  
7102 'AVR 4 -  
Le.....  
et publication du 5. AVR. 2012.....

Le Maire,  
  
Béatrice VERNAUDON

